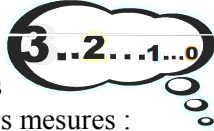


NOUVELLE ATTAQUE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DES COMPTABLES

Début novembre un député a réintroduit un nouvel amendement visant à refonder le système de la responsabilité personnelle des Comptables publics, au travers de trois mesures :



- la suppression du système actuel de remise des débits ;
- l'application d'un dispositif de somme non rémissible, prononcée pour chaque irrégularité n'ayant pas entraîné de préjudice pour l'organisme concerné. Son montant serait fixé en proportion de la rémunération globale du comptable au moment où l'irrégularité aurait été commise ;
- en cas de préjudice à l'organisme, l'application du dispositif précédent dont le montant serait doublé. Dans ce cas, le Ministre conserverait un pouvoir de remise gracieuse, mais sous contrôle de la Cour des comptes.

Le Syndicat **FO** DGFIP est à nouveau intervenu auprès des parlementaires rencontrés au printemps sur ce même sujet.

MOUVEMENT DE MUTATIONS DE CATÉGORIE B - AVRIL 2012



À l'issue de la CAPN du 24 novembre 2011 (préparation des tableaux pour le mouvement de mutations réintégrations du 1^{er} avril 2012), la Direction Générale a fixé la date :

- du mouvement de mutations au 10 janvier 2012
- du mouvement complémentaire au 23 janvier 2012.

ÇA CAQUETTE ! ÇA CAQUETTE !

A **FO**, naïvement, nous avons cru que la campagne électorale était terminée. Il n'en est rien semble-t-il. **FO** DGFIP44 subit de nouveau, des agressions par voie de tract.

Allons, camarade, quelle mouche t'as piqué(e) pour que tu te laisses aller de cette façon ? Un peu de modération que diable ! A **FO**, nous pensons sincèrement que s'adonner à de telles bassesses n'a jamais rien apporté à la défense des agents.

Nous ne voyons pas d'autres possibilités que d'apporter ici un éclairage à nos collègues.

Oui, **FO** est POUR la liste d'aptitude qui permet à des collègues (ceux qui n'ont pas l'opportunité de préparer un concours ou un examen professionnel), d'être promus. Nous sommes également favorables à l'affectation des promus contrôleurs dans leur département d'origine (cette

année, la comparaison du pourcentage de demandes de deux filières a bien mis en exergue le fait que sans cela, de nombreux collègues ne postulent pas, privilégiant leur famille et leur environnement).

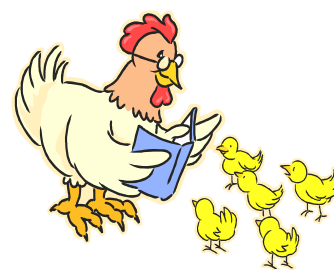
Oui à **FO**, nous allons consulter l'ensemble des dossiers, n'en déplaise à certains Mais où ces derniers se trompent, c'est qu'à **FO**, cela se fait en équipe (avec des documents préétablis pour gagner du temps, question d'habitude) et génère cependant bien plus que 10 heures de travail

N'est-ce pas cela, un engagement syndical ?

A **FO**, nous trouvons inconcevable de ne défendre que nos adhérents mais nous laissons les autres décider de leurs orientations. Quand nous siégeons en CAP, nous considérons que nous y sommes en qualité d'élu,élu par les personnels. Nous y représentons donc les personnels et ce, dans le respect de la réglementation. C'est pourtant simple à comprendre non ? Que d'autres ne soient pas d'accord, hé bien ... tant pis ! Cela ne nous fera pas modifier nos valeurs (énoncées sans ambiguïté) ... qui doivent trouver écho chez les fonctionnaires puisqu'à l'issue des dernières élections, **FO** devient le premier syndicat de la Fonction Publique avec près de 18% (globalité de la FPE, hors enseignement privé) !

Ce serait faire trop d'honneur que de prêter davantage d'importance à une querelle sans doute intestine, bien peu élevée sur le plan humain et syndical !

Laissons-là ces disputes dignes de cour de récréation et



concentrons nous sur l'essentiel : la défense des intérêts des agents, leurs statuts, leurs conditions de travail, leurs effectifs..... Il ne faut pas se tromper d'adversaire !

A **FO**, pas d'amphétamines donc....juste un peu de vitamines en guise d'antidote à la mesquinerie, et beaucoup de bonne humeur, en se racontant les élucubrations, qu'elles viennent de Tarascon ou du poulailler du coin !

M(on)essieurs le(s) donneur(s) de leçon(s), passez votre chemin.....Jalouxxxxxxx.....

VOUS APPRÉCIEZ FO HEBDO?

Pour le recevoir dès sa parution, adressez-nous un courriel à :

fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

Cela ne vous engage à rien d'autre que de recevoir un mail quand un nouveau tract est en ligne.

